

La Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis met en ligne des pétitions pour le bien-être animal sur le site de l'Assemblée nationale

Paris, le 07/10/2020

**DROIT
animalier**

Le 1er octobre 2020, l'Assemblée nationale a lancé une plateforme de pétitions en ligne. Celles qui recueilleront plus de 500 000 signatures pourront être débattues dans l'hémicycle. Reha Hutin, la Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, a immédiatement déposé des pétitions sur des thématiques majeures de protection animale. Elle invite chaque citoyen à utiliser ce nouvel outil démocratique pour multiplier les débats parlementaires en faveur du bien-être animal.

A vos signatures ! Depuis le 1er octobre 2020, une [plateforme de pétitions électroniques](#) est accessible sur le site de l'Assemblée nationale. Cette plateforme, prévue par la réforme du règlement de l'Assemblée de 2019, permet à toute personne de nationalité française ou résidant régulièrement en France de déposer par voie électronique une pétition sur n'importe quel sujet d'intérêt public.

500 000 signatures pour un débat en séance publique

Dès son enregistrement, une pétition doit être déclarée recevable par les services de l'Assemblée nationale pour être mise en ligne sur le site. Une fois validée et publiée, elle est adressée au président de l'Assemblée et attribuée à l'une des huit commissions permanentes compétentes sur le sujet. Le rapporteur, désigné par les députés de la commission, proposera alors de l'examiner ou de la rejeter. S'il décide de l'examiner, la pétition fera l'objet d'un débat en commission, au cours duquel l'auteur du texte et le ministre compétent seront auditionnés. Quant aux pétitions ayant recueilli au minimum 500 000 signatures, elles pourront faire l'objet d'un débat en séance publique dans l'hémicycle. La date limite de recueil des signatures est fixée à la fin de la législature en cours, soit le 21 juin 2022.

Un nouvel outil démocratique pour répondre à une demande sociétale forte

La Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis s'est saisie de cette opportunité pour déposer des pétitions sur des thématiques majeures de protection animale :

- pour la reconnaissance de la personnalité juridique de l'animal,
- pour l'aggravation des peines de justice contre les actes de cruauté sur les animaux,
- pour la protection des animaux sauvages libres contre les actes de cruauté,
- pour l'interdiction de l'abattage sans étourdissement des animaux de ferme,
- pour l'abolition de la chasse à courre,
- pour l'abolition de la corrida.

Des pétitions déposées officiellement via France Connect, qui apparaissent sous le nom de jeune fille de la Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, Reha Kutlu, épouse Hutin.

« J'invite chaque citoyen à utiliser ce nouvel outil démocratique pour porter la voix des animaux jusqu'au sein de la représentation nationale ! La demande sociétale autour du bien-être animal n'a jamais été aussi forte : aux politiques de s'en saisir », indique Reha Hutin.

Contacts médias :

Christel Petit – 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995
75402 Paris Cedex 08 - tel : 01 56 59 04 44
30millionsdamis.fr